



Montpellier, le 19 octobre 2023

Aux enseignants et CPE du collège

Objet : Déroulement des Conseils de Classes

1° - Information:

Rappel du dispositif : Commission « suivi de l'élève » le mercredi une fois par mois pour étudier le cas des élèves ayant des difficultés scolaires, familiales, problèmes de santé... Ne pas attendre la fin du trimestre pour signaler les élèves à besoins particuliers.

2° - Avant le conseil :

- · Tous les professeurs doivent entrer dans le logiciel « Pronote » leurs notes **au fur et** à **mesure des résultats obtenus** et ne pas attendre la fin du trimestre: le suivi régulier par la famille, les PP, CPE et Direction (rencontre des parents), implique de connaître la progression ou l'évolution des évaluations de chacun des élèves de la classe. Les notes doivent légitimement être consultables à tout moment par les parents. (idem pour le cahier de texte)
- · Sur le bulletin scolaire les enseignants voudront bien apporter des appréciations circonstanciées sur le travail réalisé par l'élève et indiquer les conseils pour progresser (Eviter par exemple les commentaires tels que « n'est jamais concentré » pour les élèves avec troubles de l'attention).
- · La saisie des notes et appréciations n'est plus possible au-delà de 48h (dates précisées dans le planning) avant les conseils, ceci pour permettre au professeur principal de préparer son conseil de classe dans de bonnes conditions.
- · Chaque enseignant doit compléter le bulletin de classe en y inscrivant son appréciation générale sur la classe. (onglet : bulletin \rightarrow saisie des appréciations \rightarrow appréciations générales par discipline).
- · Le CPE reçoit le PP pour faire le point sur la classe la semaine précédant le conseil.
- · Les Professeurs Principaux préparent le conseil et saisissent une appréciation générale par élève, appréciation qui sera soumise à l'approbation du conseil.

3° - Le Conseil de Classe :

Le conseil de classe est chargé du suivi et de l'évaluation des acquis de l'élève. Il répond également aux questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il fait des propositions concernant l'accompagnement et l'orientation des élèves. Le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève (résultats et appréciations des professeurs pour toutes les matières, validation des compétences, conseils pour progresser et réussir, besoin d'accompagnement ...)









Présentation des participants

- Présentation générale de la classe par le professeur principal : actions particulières mises en place, point sur la situation concernant l'absentéisme et la vie scolaire.
- Présentation au cas par cas du travail des élèves de la classe via « Pronote » en utilisant la projection vidéo. Chacun s'efforcera de dépasser la phase du constat et d'amorcer plus particulièrement les propositions de remédiation pour les élèves.
 - Orientation fin de 3^{ème} : sur les bulletins du 2ème et 3ème trimestre le professeur principal devra compléter la rubrique orientation (le choix des familles et la décision du conseil de classe pour un meilleur suivi).
- Impressions et informations données par les délégués parents et les délégués élèves.

Le compte rendu du conseil de classe rédigé par les parents d'élèves sera remis à la Direction et au PP pour validation, avant diffusion aux familles (sur Pronote).

Les professeurs qui ne pourront assister au conseil de classe voudront bien prévenir le professeur principal ainsi que le Président du conseil. Ils devront au préalable avoir complété le bulletin de classe.

Les récompenses : (voir Règlement Intérieur) Il n'existe pas de barème de notes pour les gratifications.

- Les éloges et félicitations sont accordées à l'élève à la quasi-unanimité des enseignants présents au conseil (sans moyenne minimale fixée).
- Les compliments comme les encouragements sont accordés à la majorité des enseignants présents.
- En cas de désaccord, le président du Conseil de classe tranche.

Le conseil de classe s'attachera à préciser pour chaque élève une appréciation globale constructive, valorisante ou "recadrante" avec des conseils pour progresser.

Les avertissements, donnés par le chef d'établissement, seront proposés à la demande de la majorité des enseignants présents. Ils figureront sur un document annexe et en aucun cas sur le bulletin (manque d'assiduité, de travail ou problème de comportement).

Les membres du Conseil de classe veilleront à ce que :

- Les commentaires émis soient mesurés et respectueux des élèves et de leurs familles
- Les jugements de valeur morale négatifs soient proscrits
- Les regards croisés et contradictoires puissent s'exprimer

Le Principal



1/1/1